



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Tarifs de l'assainissement pour l'année 2020

### Ecommoy



Grille tarifaire annexée à la délibération du Conseil Communautaire du 19 novembre 2019

Prestations	Tarif (€ HT)
Contrôle de conformité de branchement (vente)	145,00
Contrôle de conformité de branchement (neuf)	145,00
Contrôle de conformité de branchement (neuf) dans le cadre d'une opération groupée (extension de réseau)	145,00

Redevance assainissement	Tarif (€ HT)	Pour un volume annuel de 100 m <sup>3</sup>
Part fixe - délégataire (€ HT/an) - Collecte	30,7100	30,71
Part variable - délégataire (€ HT/m <sup>3</sup> ) - Collecte	0,6270	62,70
Part fixe - collectivité (€ HT/an)	7,6000	7,60
Part variable - collectivité (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,9000	90,00
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'Eau Loire-Bretagne (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,1500	15,00
TVA au taux réduit de 10%		20,60
<b>Redevance annuelle pour un volume assujéti de 100 m<sup>3</sup> (€ TTC/an)</b>		<b>226,61</b>
<b>Coût de l'assainissement (€ TTC/m<sup>3</sup>)</b>		<b>2,27</b>

Forfait puits/forage <sup>1</sup>	30 m <sup>3</sup> /personne/an
-----------------------------------	--------------------------------

<sup>1</sup> : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits, forage ou simple prise d'eau) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie. En l'absence d'un compteur volumétrique en bon état de fonctionnement, une consommation forfaitaire de 30 m<sup>3</sup>/an par personne vivant dans le foyer sera appliquée.

Majoration de la part collectivité de la redevance assainissement	Taux
Non respect de l'obligation de raccordement dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte	100%
Non respect du délai de mise en conformité du branchement accordée par la collectivité <sup>2</sup> : rejet d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées	50%
Non respect du délai de mise en conformité du branchement accordée par la collectivité <sup>2</sup> : rejet d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales	100%
Refus d'accès à la propriété aux agents du service lors d'une opération de contrôle de conformité <sup>3</sup>	100%
Régularisation des usagers "assimilés domestiques" et "non domestiques" ne bénéficiant pas d'une autorisation	100%
Réalisation d'un branchement sans l'autorisation préalable du service	100%

<sup>2</sup> : La majoration de la redevance interviendra à l'issue d'un délai de 1 an à compter de la date du contrôle de conformité

<sup>3</sup> : La majoration de la redevance interviendra directement suite à la deuxième proposition de date de rendez-vous resté infructueux

<b>Pénalité pour raccordement au réseau sans autorisation</b>	1 200 €
---	---------